

Emploi

Préserver l'emploi
et lutter contre
le chômage.

p.8



Innovation

Renforcer
l'attractivité
de la Bourgogne.

p.10



Égalité des chances

Favoriser l'accès
aux savoirs pour
toutes et tous.

p.12



Bourgogne

notre région

Spécial Budget 2005



Bourgogne
Conseil régional

le magazine d'information régional •• avril 2005 •• Numéro 1

SOMMAIRE ... **P.4/5** L'État des lieux ... **P.6/7** Les choix budgétaires ... **P.8/9** Priorité à l'emploi
... **P.10/11** L'innovation et la recherche ... **P.12/13** L'égalité des chances ... **P.14** Préserver le cadre de vie et
l'environnement ... **P.15** Tribunes.

Bourgogne notre Région est le magazine du conseil régional de Bourgogne
17, bd de la Trémouille - 21000 Dijon. Directeur de la publication :
François Patriat. Directrice de la rédaction : Catherine Fournier.
Conception, réalisation : Opérationnelle communication.
Impression : Imprimerie Fuchey. Crédits photos : Y. Cartau - P. Combier -
G. Bassau - M. Ferchaud - R. Gautheron - T. Kuntz - B. Papillon - La Commission
du Film de Bourgogne - Stockbyte®.

Entreprenante, innovante, solidaire

La Bourgogne que



Un an après son élection, François Patriat, président du conseil régional de Bourgogne, nous dit ici de quelle manière le budget 2005 – « budget fondateur » puisque le premier de la nouvelle majorité – ne se contente pas de subir les pesanteurs du passé, mais rend aussi possibles les ambitions porteuses d'avenir pour notre région.

Bourgogne Notre Région - Monsieur le Président, en quoi le budget régional traduit-il la volonté de votre majorité ?

François Patriat - Lors de mes déplacements quotidiens et de mes rencontres avec tous les acteurs bourguignons, j'entends depuis maintenant une année qu'il faut rendre notre région plus attractive, garder nos emplois et nos jeunes en Bourgogne, encourager le développement économique et la recherche, protéger notre environnement, organiser la solidarité territoriale, accueillir le TGV Rhin-Rhône... Ce sont là autant d'investissements que notre majorité a décidé d'assumer, pour être à la hauteur des missions que les Bourguignons lui ont assignées en mars dernier. Ce budget 2005, premier budget de notre mandature, est, bien évidemment, la traduction concrète de cette ambition. C'est cela que nous portons ici à la connaissance de tous les Bourguignons.

B.N.R. - Dans quel contexte ce budget a-t-il été élaboré ?

F.P. - D'abord une dette considérable de 374 millions d'euros, laissée par l'ancien exécutif régional, qui a fait beaucoup de promesses... mais sans prévoir les ressources correspondantes ! Rappelez-vous : l'ancien exécutif, enfermé dans son alliance avec le Front national, présentait l'amenuisement de l'intervention publique comme la panacée ! Il en a résulté un sous-investissement chronique, qu'il nous faudra bien compenser, car notre région arrive au dernier rang en bien des matières, comme cela a été rapporté dans la presse... Ensuite, on constate le désengagement accru de l'État. Il est aussi tout à fait considérable, puisqu'il s'élève à 113 millions d'euros pour la seule année 2005 ! L'État ne tient plus sa parole que très partiellement. Par exemple, dans le cas des Contrats de plan État-Région, il a diminué de 88% ses crédits

nous voulons !

d'intervention économique en 2004 ! Mais, la Bourgogne n'est pas la seule à pâtir du désengagement massif de l'État : toutes les collectivités sont dans la même situation. En fait, ce gouvernement annonce des baisses d'impôts pour les contribuables les plus favorisés, et augmente les impôts locaux payés par tous.

B.N.R. - On comprend bien que l'augmentation des impôts régionaux vise à pallier ce double handicap. Mais, que répondez-vous à ceux qui critiquent cette augmentation ?

F.P. - Pour tromper l'opinion, certains martèlent les pourcentages de hausse, « oubliant » que ces taux renvoient en vérité à des réalités bien modestes. En effet, la part régionale des impôts locaux est de loin la plus faible : sur 100 euros d'impôts locaux perçus, seuls 6 euros vont à la Région ! L'augmentation de la part régionale représente en moyenne 20,74 euros par foyer fiscal bourguignon propriétaire de son logement. Je tiens d'ailleurs à rappeler que les locataires ne sont pas assujettis à l'impôt régional. Vous voyez, on est loin des rumeurs malveillantes !

B.N.R. - Quels principes ont guidé l'élaboration de ce budget 2005 ?

F.P. - Assainir les finances, combler les retards, prendre le relais d'un État qui fait de plus en plus défaut et anticiper sur les futurs transferts de charges supplémentaires non compensées, retrouver nos moyens d'agir pour faire face aux investissements importants que la Région doit réaliser, et sur lesquels elle s'est engagée etc., tous ces enjeux sont pris en compte dans notre budget 2005. Nous en avons largement débattu pendant deux mois, et je crois pouvoir dire que tout le monde a compris l'ambition qui nous anime : remettre la Bourgogne dans le peloton des régions françaises, la rendre enfin innovante et entreprenante pour mieux préparer l'avenir, et solidaire, pour assurer le développement harmonieux de ses territoires et donner à chacun sa chance.

B.N.R. - Un mot sur les « 10 défis » ?

F.P. - C'est cette ambition que nous résumons par « 10 défis pour une Bourgogne entreprenante, innovante et solidaire ». Ces défis renvoient aux préoccupations de tous, à commencer par l'emploi à trouver, à préserver, ou encore dont nous voulons faciliter la création, par l'effet d'une politique régionale volontaire. La formation est aussi au cœur de notre action, comme l'aide au logement et à la rénovation urbaine,

l'incitation à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement ou encore la solidarité... Autant de thèmes que nous avons pris en compte dans notre budget, et qui montrent bien deux choses : rien de ce qui préoccupe et intéresse les Bourguignons n'a été ignoré ; le budget que nous avons élaboré et voté est un budget courageux, fait de rigueur et de sincérité. Les Bourguignons seront seuls juges de l'utilité des efforts qui leur sont demandés. ●



*** Forum départemental de Nevers, sur le thème « quelle politique de santé pour des territoires solidaires ».*

Les Forums « La Bourgogne aujourd'hui et demain »

Répondant au souhait des citoyens et des acteurs Bourguignons, désireux d'être mieux informés et mieux associés aux choix régionaux, le conseil régional a mis en œuvre, dès 2004, trois principes clés de démocratie participative : l'information, la consultation et la concertation. Ainsi avons-nous programmé très vite une première série de forums, intitulée « La Bourgogne aujourd'hui et demain ». Après les « États généraux de l'Internet en Bourgogne » (25 novembre-Dijon), quatre forums, destinés aux « forces vives » de la région, ont été organisés dans les semaines suivantes pour rendre compte des premières actions, dialoguer avec les acteurs économiques et sociaux, les associations et les élus. Devant une assistance nombreuse, ont ainsi été exposés et débattus les enjeux budgétaires de notre Région ainsi que nos projets. Ces forums se sont déroulés à Nevers, Auxerre, Le Creusot et Dijon.

La volonté d'informer tous les Bourguignons

Ainsi, la volonté d'ouverture et de concertation du conseil régional est-elle maintenant une réalité nouvelle, reconnue par tous ses partenaires. Cette publication, « Bourgogne, notre Région », diffusée à tous les foyers bourguignons, témoigne aussi de notre volonté de mieux informer les citoyens.

374 millions d'euros

de promesses non financées par l'ancien exécutif, c'est « l'héritage » que la Région devra assumer ! Un audit d'Ernst et Young a estimé, en effet, qu'en 2004 les engagements restant à financer culminaient à

769 M€

tandis que les moyens de paiement s'élevaient seulement à 395 M€, soit une dette nette de 374 M€, à financer sur les exercices ultérieurs. Et encore, cette estimation, correspondant au total du budget 2004, ne prend-elle pas en compte les promesses de l'ancien exécutif sur différents programmes pluriannuels (cœurs de villages, lycées, TGV...) !

+57%

entre 2001 et 2003 !

On remarquera d'ailleurs que ces promesses vertigineuses ont littéralement bondi de 57% entre 2001 et 2003, soit à la veille des élections de 2004... Hélas, le faible taux d'investissement qui caractérise la région Bourgogne n'en a pas été changé pour autant, et ces brusques montées en charge ont été faites sans savoir comment et quand on les paierait.



Une région pénalisée par de nombreux

Pour préparer le budget 2005, La nouvelle majorité a fait réaliser un audit financier indépendant par le cabinet Ernst et Young. Constat accablant ! L'étude Ernst et Young a confirmé que la Bourgogne avait pris beaucoup de retards dans tous les domaines. Trois raisons

expliquent ce phénomène. D'abord, la Région n'a pas joué de rôle moteur dans le développement de la Bourgogne (voir le classement ci-dessous). C'est donc la passivité des précédents exécutifs qui a été soulignée. Ensuite, la Bourgogne dispose d'une faible autonomie

Parmi les 21 régions métropolitaines, la Bourgogne est classée :

- **au 21^e et dernier rang** pour les crédits consacrés aux transports ;
- **au 21^e et dernier rang** pour les crédits consacrés aux jeunes ;
- **au 21^e et dernier rang** pour les crédits consacrés à l'environnement ;
- **au 20^e et avant-dernier rang** pour les crédits consacrés à la culture ;
- **au 20^e et avant-dernier rang** pour les crédits consacrés à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage ;
- **au 21^e et dernier rang** pour la mobilisation de son potentiel fiscal.

(Source : Nouvel Observateur - 11 mars 2004)

Les lycées, les TER deux exemples criants de sous-financement de l'État

Transférés en 2002 par l'État à la Région, les matériels roulants TER affichaient alors un âge moyen de 35 ans ! Financer une part toujours plus grande de la maintenance et du renouvellement de ces matériels obsolètes est une lourde charge pour la Région : pas moins de 43,4 M€ supplémentaires (!) en 2005 sur les ressources propres de la Région.

Pour les lycées, la situation est identique : 35,4 M€ de coût supplémentaire pour la Région ! Une preuve de plus que l'État n'assume pas le financement des transferts de compétences dites « obligatoires » (lire page 7 l'article sur les compétences de la Région) et qu'il contraint ainsi les Régions à solliciter encore plus les contribuables !

retards

financière, qui restreint ses capacités d'action (35% de ressources propres en moyenne pour les régions françaises contre 28,1% pour la Bourgogne en 2004). Enfin, des promesses vertigineuses et non financées à hauteur de 374 M€ pèsent sur les ressources propres de la Région !

L'analyse de **MICHEL NEUGNOT** vice-président chargé des Finances



L'augmentation de la fiscalité, une obligation pour payer la note des engagements passés et pallier les carences de l'Etat.

L'augmentation de la fiscalité en Bourgogne est rendue nécessaire pour les 3 raisons suivantes. D'abord, les promesses de l'exécutif précédent se traduisent par autant d'engagements juridiques évidemment non financés que nous devons solder sur deux ou trois exercices. Ensuite, le retrait brutal de l'Etat qui ne respecte pas ses engagements du Contrat de plan 2000-2006, alors que la Région maintient seule ses financements pour les équipements structurants. Enfin, l'acte II de la décentralisation qui transfère entre autres les charges des techniciens et ouvriers de services (TOS), des formations sanitaires et sociales sans donner aux régions les moyens permettant d'en assurer un financement durable à la hauteur des besoins. Pour assumer ces charges sur les exercices à venir, quels financements avons-nous reçu en héritage ? « les impôts les plus bas de France ». Partant du niveau de fiscalité le plus bas de France, et héritant de charges non financées, qui peut encore oser faire mine de ne pas comprendre l'augmentation de la fiscalité de la région Bourgogne ?

Déjà mauvais payeur, l'État se désengage toujours plus

Depuis plusieurs années, au fil des transferts de compétences vers les Régions, le désengagement massif de l'État ne cesse de s'accroître.

●● **TER, lycées, formation** - L'État se « débarrasse » de préférence de ce qui lui coûte le plus cher ; il ne se préoccupe pas, ensuite, du devenir de ce qu'il a abandonné. C'est le cas du matériel roulant des TER, de l'entretien et de la construction des lycées (voir ci-contre), auxquels il faut ajouter des compensations insuffisantes pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Concrètement, cette défaillance de l'État se traduit par 113 M€ de charges supplémentaires pour la Région, qu'elle devra prendre sur ses ressources propres, pour financer le fonctionnement et l'investissement de ces trois compétences obligatoires.

●● **Le Contrat de plan État-Région non respecté par l'État** - Le Contrat de plan État-Région 2000-2006 correspond à une série d'actions pour lesquelles l'État s'engage contractuellement, et conjointement à la Région, au bénéfice du développement économique et social. Mais l'État n'honore plus guère sa propre signature. Ainsi, la Bourgogne a-t-elle dû assumer, à la place de celui-ci, une part conséquente des financements publics, à l'exemple des crédits d'intervention économique, dont la part État a diminué de 88% en 2004, tandis que les aides régionales s'inscrivaient en constante augmentation.

●● **Les bases d'évaluation trompeuses de la loi de décentralisation du 13 août 2004 : le leurre du transfert des moyens « à l'euro/l'euro »** - un seul exemple : le transfert des formations sanitaires et sociales. La loi du 13 août 2004 prévoit que les compensations financières s'effectueront sur la base de la moyenne des

113

millions d'euros
de charges
supplémentaires
pour la Bourgogne

3 dernières années en matière de charges de fonctionnement, et des 5 dernières pour les investissements. Les besoins financiers de l'année 2004 étaient déjà largement supérieurs à la moyenne des années précédentes, et 2005 verra encore s'accroître cette tendance. Résultat : ce sera à la Région d'assumer la différence !

La loi de finances 2005 aggrave le désengagement de l'État

Lors de la discussion du projet de loi de finances, l'État a fixé la répartition de la TIPP en compensation des transferts de compétences. Cette taxe sur les produits pétroliers est peu dynamique, alors que les Régions s'engagent dans la maîtrise énergétique et le développement des énergies renouvelables ! Ainsi, l'État transfère des compétences de plus en plus dépendantes. Et il n'offre, pour les assumer, que des recettes en stagnation (TIPP) ou remises en cause, comme la Taxe professionnelle (dont la suppression est envisagée). Le transfert des services d'hébergement, d'accueil, de restauration et d'entretien des lycées, celui des personnels techniciens et ouvriers de services (TOS), vont encore aggraver les difficultés financières des régions.

Assainir les finances • Maîtriser le



** Intervention de François Patriat, lors de la séance budgétaire du 28 janvier dernier.

2005 Notre 1er

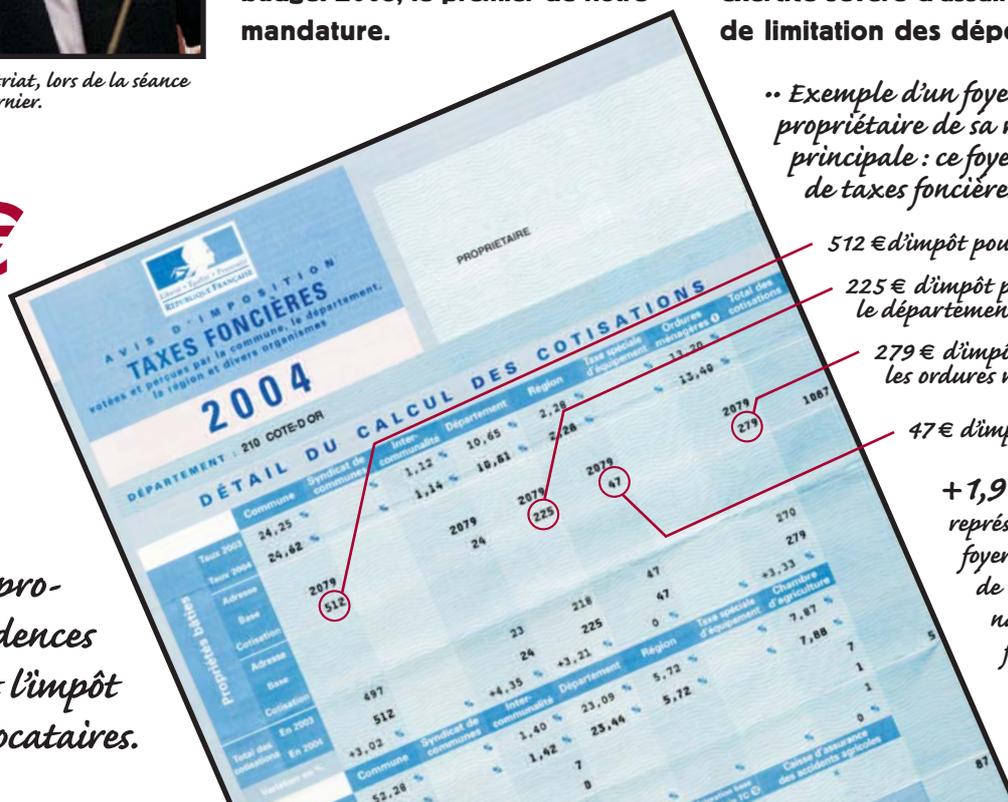
Sérieux, courageux et porteur d'avenir : c'est ainsi que l'on pourrait qualifier en quelques mots le budget 2005, le premier de notre mandature.

Budget sérieux : le conseil régional de Bourgogne s'est engagé, dès le budget primitif 2005, dans un exercice sévère d'assainissement et de limitation des dépenses.

20 €

c'est l'augmentation moyenne par foyer propriétaire (20,74 € précisément).

En effet, seuls les propriétaires de résidences principales paient l'impôt régional, pas les locataires.



*** Exemple d'un foyer de Côte-d'Or propriétaire de sa résidence principale : ce foyer paye 1 094 € de taxes foncières.*

512 € d'impôt pour la commune

225 € d'impôt pour le département

279 € d'impôt pour les ordures ménagères

47 € d'impôt pour la région

+1,9%, c'est ce que représente pour ce foyer l'augmentation de la part régionale de ses taxes foncières

La région est la collectivité qui sollicite le moins les contribuables.

En moyenne nationale, sur 100 € d'impôts locaux payés par un contribuable, 70 reviennent aux communes, 25 aux départements et... **6 € seulement aux régions !** La région Bourgogne redistribue 95,6% de ce qu'elle perçoit.

Qui ne paie pas d'impôt à la région ?

- Les locataires (et donc les ménages les plus modestes) ne sont pas assujettis à l'impôt régional.
- Les propriétaires de plus de 75 ans.

Qui paie l'impôt à la région ?

Seuls les propriétaires de moins de 75 ans paient l'impôt régional via la Taxe sur le foncier bâti et la Taxe sur le foncier non bâti. Sur le total de la taxe foncière, qui comprend aussi les contributions dues à vos commune, intercommunalité, conseil général... l'augmentation régionale ne représentera que 2,5% à 6% pour chaque foyer fiscal concerné.

Une taxe professionnelle plus réaliste

L'ancienne majorité a maintenu de manière irresponsable ses taux de fiscalité à des niveaux anormalement bas. Ainsi, pour la taxe professionnelle, le taux 2004 de 1,69% était-il le plus bas de France. Pour autant, notre région ne s'est pas révélée plus attractive pour l'implantation de nouvelles entreprises, contrairement à l'argument maintes fois entendu ! En fait, en portant ses taux de fiscalité à 2,95% pour la Taxe professionnelle, à 3,42% pour la Taxe sur le foncier bâti et à 8,58% pour la Taxe sur le foncier non bâti, la Bourgogne se situera à un niveau moyen par rapport aux régions françaises.

budget • Retrouver les moyens d'agir

Budget d'avenir

Budget courageux : ayant dégagé toutes les économies possibles, le conseil régional a fait le choix courageux et salutaire de hausse de la fiscalité,

pour dégager 51 M€ de recettes supplémentaires. Et, par voie de conséquence, préserver l'avenir en limitant l'emprunt à 33 M€.

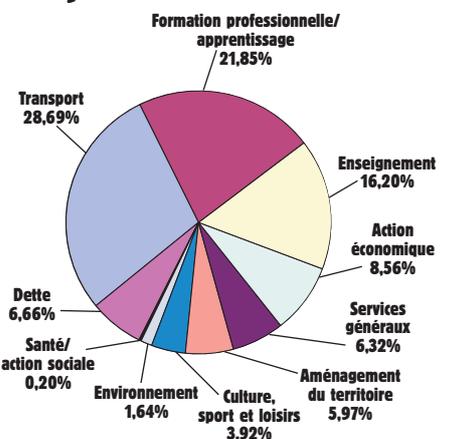
Budget d'avenir : il permet, dès 2005, de mettre en œuvre les premiers engagements que nous avons pris et que les Bourguignons ont approuvés en mars dernier.

.. *Taxe d'habitation :*
les locataires ne paient pas d'impôt au conseil régional. La taxe d'habitation ne revient qu'à la commune et au département.

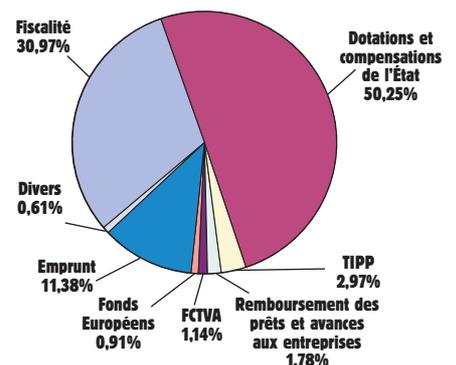
0€ pour la région

Le budget de la relance :
521,12 millions €

Dépenses :



Recettes :



Les compétences de la région

Le budget voté par l'assemblée régionale pour l'année 2005 s'élève à 521,12 millions d'euros. C'est dire que les compétences de la Région ne couvrent pas tous les domaines de l'action publique.

Elles concernent essentiellement :

- La formation et l'éducation : construction, modernisation et équipement des lycées, mais aussi apprentissage, formation professionnelle des jeunes de moins de 26 ans et formation continue des salariés, enseignement supérieur.
- Les transports : les TER (trains régionaux) et les routes et voies ferrées d'intérêt régional.
- Le développement économique : soutien de la recherche, aides aux entreprises, développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du tourisme.
- La qualité de la vie : environnement et développement durable, aménagement rural, politique de la ville, international, culture, sport, loisirs, etc.

les 10 Défis

pour une Bourgogne entrepreneuriale, innovante et solidaire

1

Plus de formation, plus de chances pour l'emploi.

2

Des soins plus accessibles pour tous.

3

Une région novatrice et attractive.

4

Une vraie ambition pour l'agriculture.

5

Vers l'égalité des chances pour les jeunes.

6

La relance des grandes infrastructures.

7

Mieux vivre la ville.

8

La promotion de la culture.

9

Un environnement préservé.

10

La prise en compte de tous les territoires.

Le défi de l'emploi

La France vient de franchir à nouveau le cap des 10% de chômeurs. Et, en Bourgogne, près de 58 000 personnes sont privées d'emploi... Face à la dégradation de la situation économique, le volontarisme de notre action pour faire reculer le chômage est une nécessité que nous assumons avec détermination.

2 000 emplois tremplins pour les jeunes

Notre dispositif de 2 000 emplois tremplins vise à faciliter l'accès des jeunes bourguignons de moins de 26 ans à un premier emploi, de moins de 30 ans pour les personnes handicapées, étape nécessaire à une insertion professionnelle durable.

Pour cela, le conseil régional s'engage à accompagner les associations qui favorisent le développement d'emplois en faveur des jeunes. L'objectif est donc double : être un tremplin pour l'emploi des

jeunes tout en favorisant l'activité des associations dans tous les domaines - TIC, santé-solidarité, environnement, sport, culture, développement territorial, etc. L'aide du conseil régional présente deux volets : subvention à l'emploi du jeune et prise en charge de ses frais de formation. 2 000 jeunes devraient bénéficier de ce dispositif d'ici 2010.



Paul Guarrigues, directeur des relations humaines de l'Acodege (Côte-d'Or)

« En vingt ans, les offres d'emploi dans la branche associative de l'action sanitaire et sociale ont augmenté de 30%. Mais nous sommes confrontés à des difficultés de recrutement et de formation. Avec les emplois tremplins, sept associations, dont l'Acodege, ont pu obtenir un financement qui nous permettra d'employer 22 jeunes bourguignons. Dans deux ans, ils seront titulaires du diplôme de moniteur-éducateur. »

ARPEGE et contrats d'urgence pour l'emploi

Face aux procédures de licenciement qui se multiplient en Bourgogne, le conseil régional a mis en place un outil pour venir rapidement en aide aux salariés touchés, par le biais d'un fonds solidaire régional, aux entreprises concernées, et pour renforcer les actions territoriales sur les bassins fragilisés. Une démarche collective a été initiée sous la forme d'un comité de pilotage co-présidé par le préfet et le président du conseil régional. Ainsi, le projet Copiéval, signé fin 2004, concrétise l'émergence d'un projet territorial pour le

développement économique et l'emploi en Val-de-Saône. Aujourd'hui, c'est le Sud-Nivernais qui s'engage dans cette démarche de revitalisation de son territoire. En parallèle des contrats d'urgence, le conseil régional a mis en place ARPEGE, pour Appui Régional pour les Entreprises Génératrices d'Emploi, un dispositif destiné à faciliter l'accès et le retour à l'emploi des personnes en difficulté et stimuler la création d'emplois dans le secteur marchand dans des zones fragilisées.

2 000 Parcours pour l'emploi

L'objectif : associer les branches professionnelles à la définition de leurs besoins de main d'œuvre qualifiée et permettre aux demandeurs d'emploi, grâce à un parcours de formation adéquat, de trouver des emplois pérennes. La démarche s'articule prioritairement autour des différents outils de formation ou d'accompagnement existants, qui sont mobilisés afin de répondre aux projets proposés par les branches professionnelles, les entreprises ou les structures d'accueil. Ces partenaires s'engagent sur un nombre d'emplois à pourvoir, identifiés et quantifiés. A la clé, un emploi pérenne et une formation qualifiée. Dès 2005, plusieurs projets seront mis en œuvre. Citons, pour le secteur de la métallurgie, avec l'UIMM, la qualification de 210 demandeurs d'emploi d'ici septembre 2006. Pour le bâtiment, avec la FFB et la CAPEB, la qualification de 500 demandeurs d'emploi sur cinq ans.

> La formation au service de l'emploi

Avec le dispositif 2 000 parcours pour l'emploi, le conseil régional se place résolument aux côtés des entreprises. C'est parce qu'il s'est engagé à former leurs salariés et futurs collaborateurs qu'Exide France (Fulmen) a décidé d'étendre son site sur Auxerre et que Renault va implanter un nouveau magasin de pièces détachées de 150 000 m² dans la zone logistique de Villeroy, dans l'Yonne. A la clé, 500 nouveaux emplois.

●●● *Emploi et services de santé de proximité*

« Réciprosanté », 120 contrats par an pour former les pros de la santé en Bourgogne

Afin d'améliorer l'offre de soins en Bourgogne, le conseil régional s'engage à financer 120 nouveaux contrats Réciprosanté pour l'année 2005-2006, en plus des 120 conclus l'an dernier. Parallèlement, il prévoit la création de maisons médicales.

L'objectif des contrats Réciprosanté : freiner le départ des jeunes diplômés bourguignons des métiers de la santé vers les régions limitrophes, et parvenir à combler totalement la pénurie des

personnels infirmiers et sages-femmes d'ici 2010 en Bourgogne. Grâce au contrat, l'étudiant infirmier ou sage-femme s'engage, après obtention de son diplôme, à exercer pendant un à trois ans en Bourgogne dans un établissement de santé ou médico-social. En contrepartie, il bénéficie d'une aide financière dès la deuxième année de ses études, et d'une pré-embauche dans un établissement de soins bourguignon. La Région et l'établissement d'accueil participent au financement de ces contrats.

... Témoignages



Marie-Christine R.
32 ans
élève infirmière
Dijon

« Le contrat Réciprosanté va me permettre de travailler moins en 3^e année pour payer ma formation et d'avoir une sécurité d'emploi. J'ai pu obtenir le poste que je souhaitais en psychiatrie au centre hospitalier spécialisé de La Chartreuse à Dijon. »



Xavier A.
21 ans
élève infirmier
Nevers

« Les stages que nous réalisons nécessitent des déplacements qu'il faut pouvoir financer. Entre les 35 heures de cours par semaine à l'institut et les heures de travail, le rythme est intensif. Le contrat va me permettre de financer mes études. »

Nouvelles Maisons médicales de proximité



•• Maison médicale de Saint-Amand-en-Puisaye dans la Nièvre.

Pour enrayer le déclin de la démographie médicale et paramédicale en Bourgogne, et pour assurer une meilleure répartition de l'offre de soins tout en améliorant leur qualité, le conseil régional soutient l'implantation de maisons médicales, des structures associant personnels de santé libéraux et hôpital public.

Favoriser

l'innovation et la rec

Le conseil régional a résolument choisi de placer la recherche, la formation, l'entrepreneuriat et l'ouverture à l'international, au cœur de sa stratégie de développement et d'attractivité du territoire.

Le Plan FABER

priorité à l'accueil des chercheurs

Le programme FABER finance le démarrage rapide de nouvelles équipes de recherche, de taille significative et porteuses de projets originaux, renforçant les pôles scientifiques dans notre région. Par cette nouvelle mesure, financée à hauteur de 1 M€, le conseil régional entend développer l'attractivité de la recherche

publique bourguignonne. Il veut aussi attirer des candidatures de haut niveau sur les postes d'enseignant - chercheur à pourvoir dans les établissements d'enseignement supérieur, dans une période de fort renouvellement.



L'incubateur CEEI Bourgogne

est aujourd'hui opérationnel

Les CEEI, pour Centres Européens d'Entreprise et d'Innovation, visent à détecter et accompagner les projets de création ou de développement d'entreprises innovantes en lien avec la recherche. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'innovation, le conseil régional de Bourgogne a ainsi décidé de soutenir la

création d'un CEEI, labellisé par l'Union européenne, en s'appuyant sur l'incubateur académique. Ce dispositif est, aujourd'hui, opérationnel. En partenariat avec l'Etat et les autres collectivités territoriales, les moyens mis en place par le conseil régional permettront de soutenir l'émergence d'une trentaine d'entreprises innovantes sur trois ans.

Bourgogne numérique

réduire « la fracture », développer l'excellence

Le programme « Bourgogne numérique » est notre réponse concrète aux attentes fortes, exprimées par les acteurs socio-économiques bourguignons en matière d'usages des TIC, lors des États généraux de l'Internet en Bourgogne. Ce programme prévoit des actions dans six domaines :

- le haut débit : extension de la couverture haut débit sur le territoire régional
- l'éducation et la formation : mise en œuvre de nouveaux usages (environnement numérique de travail pour les lycées, formation ouverte et à distance)
- les entreprises : accompagner l'extension régionale et interconsulaire de l'agence NTIC et soutien à la constitution



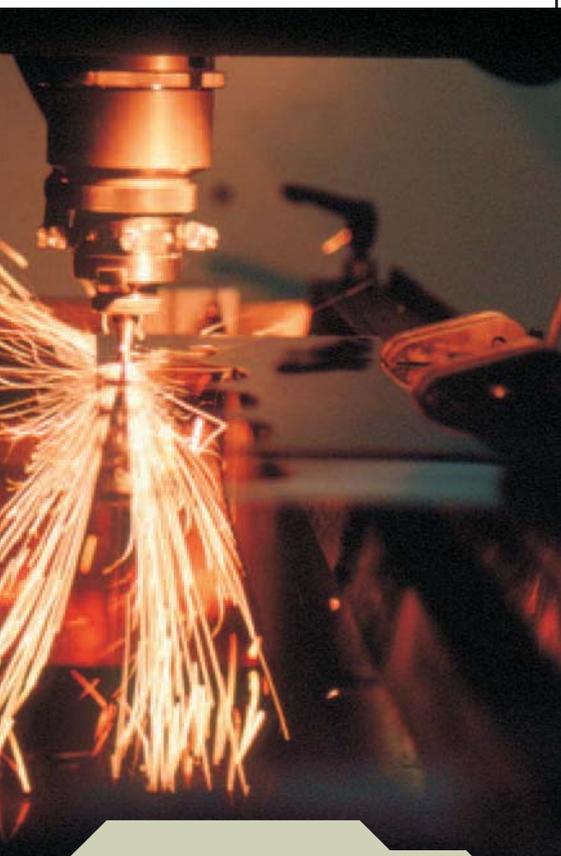
*** e-bourgogne, une expérimentation nationale pour le développement de l'administration électronique.*

- d'un pôle d'excellence
- l'administration électronique : développement du projet « e-bourgogne », en partenariat avec l'ADAE (Agence pour le développement de l'administration électronique) et la Caisse des

- dépôts et Consignations
 - la santé : structurer un groupement de coopération sanitaire, soutien des projets régionaux de télémédecine et de plate-forme de télésanté
 - l'Internet d'utilité publique : fédérer des réseaux d'espaces publics numériques et accompagner la création d'une plate-forme régionale de services pour les points d'accès public.
- Pour mettre en œuvre ce programme, le conseil régional a provisionné près de 7 M€ dans le budget 2005. Une « mission Internet 2010 », en charge de la prospective, sera créée.

*** Pôle Laser, Le Creusot (Saône-et-Loire)*

herche



Avec l'ARD, la Bourgogne déploie son ambition internationale

Créée en ce début 2005 à l'initiative du conseil régional de Bourgogne, l'ARD, Agence Régionale de Développement, vise à faciliter l'implantation d'entreprises étrangères dans notre région. Elle associe l'État, les quatre départements, les agglomérations, les pays, les chambres consulaires et des acteurs économiques régionaux dans une ambition commune : créer entre 2 000 et 4 000 emplois grâce à l'implantation de 20 nouvelles entreprises en Bourgogne.



Agriculture et activités forestières

Une nouvelle dynamique portée par le contrat régional

Engagée dès le mois d'avril 2004, la réflexion pour valoriser les atouts agricoles et forestiers de la Région voit son aboutissement lors de la conférence régionale agricole de décembre dernier. C'est là qu'est présenté le contrat régional agricole et forestier, élaboré en concertation étroite avec le monde agricole et en partenariat avec l'Etat et les collectivités.

Afin d'accompagner la profession agricole dans les mutations qu'elle traverse, notamment du fait de la récente réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), le conseil régional a mis en place un contrat régional agricole et forestier. Ses nouvelles orientations trouvent leurs premières concrétisations dans le budget 2005. Le contrat s'articule autour de quatre principes - l'anticipation, l'organisation, la concertation et l'excellence - déclinés en cinq outils :

1- le Contrat interprofessionnel de progrès pour fédérer les acteurs des filières autour d'un projet commun. En 2005, il se traduira par la négociation et la signature d'un contrat avec les filières viticole et céréalière, la filière forestière ayant signé fin 2004.

2- Le Contrat d'excellence territoriale (CET) pour identifier des projets de développement durable ouverts à tous les acteurs, institutionnels, économiques, sociaux et associatifs.

4- Faire des pôles de compétences des lieux de recherche, d'expérimentation, de formation, de diffusion, de rayonnement et de promotion du secteur concerné.



•• Le vignoble de Pomard (Côte-d'Or)

3- Le Contrat Bourguignon d'Exploitation pour aider les agriculteurs à mettre en œuvre des projets dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du social, en cohérence avec les projets collectifs du territoire concerné.

5- Le Programme Régional d'Installation (PRI) : face à l'ampleur prévisible des départs à la retraite, et aux difficultés d'installation des nouveaux agriculteurs, la Région a décidé de renforcer le PRI. Au total, dès 2005, plus de 8,5 M€ seront consacrés à l'agriculture.



Soutenir l'économie sociale et solidaire

La création d'une vice-présidence spécifique, l'affectation d'un budget important dès 2005, visent à jeter les bases d'un développement durable de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne. Une étude commandée à l'INSEE, en partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire,

a mis en lumière l'importance de ce secteur dans l'économie bourguignonne.

Les actions prévues dès 2005 permettront de structurer ce secteur, avec :

- la création d'un fonds de garantie territoriale qui réponde aux besoins financiers des entreprises et associations

- la mise en place de relais territoriaux chargés d'animer et de développer l'économie sociale et solidaire dans les départements

- la création d'un guide bourguignon de l'économie sociale et solidaire

- l'organisation des assises régionales de l'économie sociale et solidaire.



L'Économie sociale et solidaire en Bourgogne, c'est :

- 13% des établissements soit 15 500 entreprises
- 11% des emplois, soit 90 000 contrats de travail
- 9% de la masse salariale totale, soit 900 M€



Depuis septembre 2004, pour les élèves de terminales

Livres gratuits et pour

84%
des proviseurs
se déclarent
satisfaits.

14 703
élèves bénéficient
déjà de la gratuité.

28 140
nouveaux élèves
en bénéficieront
en 2005.

... Les manuels scolaires gratuits

La mesure de gratuité des manuels scolaires a été adoptée par l'assemblée plénière du conseil régional lors de la séance du 18 juin 2004. L'objectif citoyen de cette décision est de contribuer à une véritable égalité des chances dans l'accès au savoir pour toutes et tous. Ainsi, dès septembre 2004, 14 703 élèves de terminales ont bénéficié de la gratuité totale. À la rentrée 2005, ils seront quelque 28 140 nouveaux bénéficiaires, car la mesure

sera étendue aux élèves de premières et de BEP, et en 2006 aux élèves de secondes et de CAP. C'est un dispositif de dotation aux établissements scolaires qui a été choisi, plutôt qu'un chèque livre. Ceux-ci ont donc géré directement et en toute autonomie cette novation. Une enquête auprès des chefs d'établissements nous révèle que ces derniers en furent satisfaits à 84%. En 2005, si le dispositif est reconduit selon les mêmes modalités

(autonomie des établissements, concertation avec les associations de parents d'élèves, recours préférentiel aux libraires de proximité, etc.), plusieurs suggestions exprimées dans l'enquête de terrain seront prises en considération. Par exemple, informer les familles dès le mois d'avril ; améliorer les conventions avec les libraires ; parvenir à une meilleure synergie et une implication accrue de tous les partenaires.

... La boîte à outils des apprentis

Le conseil régional a décidé d'alléger les dépenses des familles en finançant l'équipement des apprentis et des lycéens des sections professionnelles en première année de CAP et de BEP. Il a opté pour une dotation aux CFA, qui se chargent d'acquiescer l'équipement profes-

sionnel des élèves : mallettes de couteaux, ciseaux pour les coiffeurs, toques et tabliers de cuisiniers, bleus et chaussures de sécurité pour le bâtiment... L'achat des outils et tenues représente une charge considérable pour les familles, c'est pourquoi la Région a souhaité contribuer à cet effort pour



que le coût des formations ne soit pas un frein à l'apprentissage d'un métier.

Initiative solidarité avec Bourgogne « caution logement »

Le principe : avancer les frais de caution des jeunes de moins de 30 ans pour leur première accession à un logement locatif. Le dispositif sera proposé au vote en juin 2005.

... Et les apprentis en première année

« Boîtes à outils » tous !



... Témoignages



Dominique Lalire, président de la FCPE Côte d'Or (Fédération des conseils de parents d'élèves)

« La FCPE Côte d'Or s'est beaucoup investie dans la mise en œuvre du dispositif. Malgré les délais très courts en juin et juillet dernier,

les réticences de certains lycées (...), nous avons réussi à récupérer les livres d'occasion de 1 000 familles de Côte d'Or et à les vendre aux établissements qui les ont redistribués à leurs lycéens. Nous sommes l'une des rares régions où les livres d'occasion des anciens Terminales ont été repris. Moins de livres ont ainsi été mis au pilon. »



Robert Gautron, proviseur du lycée Jean Jaurès Le Creusot

« La gratuité des manuels scolaires est une mesure qui simplifie l'accès au savoir. Elle est perçue positivement tant par les enseignants que par les parents. Elle concourt

à la gratuité de la scolarité à laquelle nous sommes attachés (...). Nous avons tenu à mettre en place un système de pénalités pour éviter la perte ou la dégradation des livres prêtés par le lycée mais j'espère ne pas devoir l'appliquer. Je souhaite que nos jeunes fassent preuve de civisme et de citoyenneté. Nous nous sommes approvisionnés en nouveaux manuels dans une librairie du Creusot et les élèves ont pu disposer des ouvrages dès la rentrée. La Fédération des parents d'élèves nous a aidés dans la distribution des livres en septembre dernier. Nous souhaitons pouvoir encore bénéficier de son expérience pour la collecte et la distribution. »

Cinéma et diversité culturelle : la Région se lance dans l'aide à la production



.. Tournage du « Mystère de la chambre jaune », film de Bruno Podalydès, au Château de Villemolin, à Corbigny (Nièvre).

Le conseil régional s'engage pour la création cinématographique et audiovisuelle en région.

Plus largement, en favorisant des productions françaises, il contribue également à préserver la diversité culturelle dans une industrie de l'audiovisuel aux enjeux planétaires. Suite à la signature d'une convention avec le Centre national de la cinématographie, le conseil régional met en place un Fonds pour la production cinématographique et audiovisuelle, financé à hauteur de 500 000 € en 2005. Il permettra de soutenir la production de courts-métrages de fiction, de documentaires et d'animation, mais aussi de longs métrages de cinéma, et de programmes audiovisuels tels les documentaires, les téléfilms et les séries télévisées. Les œuvres aidées devront être tournées en Bourgogne.

Préserver le cadre de vie et l'environnement

Agir en faveur de la préservation de l'environnement, des énergies renouvelables, de la qualité des paysages, mais aussi du cadre de vie urbain et rural des Bourguignons est aujourd'hui une priorité régionale.



•• Les Brichères, un programme de rénovation de l'habitat social à Auxerre, soutenu par la Région

•• Rénovation des quartiers et de l'habitat, la Région double ses dotations pluriannuelles

Pour aider les agglomérations et les bailleurs sociaux à rénover les quartiers urbains, notamment l'habitat social, et améliorer la qualité de vie de leurs habitants, le conseil régional a décidé de s'engager aux côtés des collectivités en doublant son effort financier. Sont concernées les sept agglomérations de Bourgogne - Auxerre, Chalon, Le Creusot Montceau, Dijon, Mâcon, Nevers et Sens -

et certaines villes de taille moyenne. Cet effort financier substantiel s'élèvera à 40 M€ sur la période 2005-2008. Il concernera les opérations de démolition, la construction de logements sociaux et l'aménagement d'espaces publics, de locaux associatifs, administratifs ou économiques. Une attention particulière sera apportée aux démarches de Haute Qualité Environnementale dans les constructions.

•• Les énergies renouvelables, vitales pour la protection de l'environnement, prioritaires pour le conseil régional

Le conseil régional a décidé d'augmenter fortement sa dotation au Plan régional de l'énergie, dont le budget passe de 650 000 € en 2004 à 2,7 M€ en 2005. Ce plan porte notamment sur des opérations de haute qualité environnementale dans le bâtiment, sur l'utili-

sation des énergies solaire et éolienne, le chauffage au bois, la micro-hydraulique et la maîtrise des consommations d'énergie. Parmi les mesures nouvelles : la création d'emplois destinés à l'animation et la sensibilisation sur ces problématiques, des journées de formation pour les archi-

tectes et professionnels du bâtiment. En outre, chaque action fera l'objet d'une évaluation : personnes sensibilisées, tonnes équivalent carbone non rejetées dans l'atmosphère, économies d'énergie réalisées... sans oublier les emplois ainsi consolidés ou créés.



•• Maison solaire et éolienne : 2 exemples d'énergies renouvelables

•• Le Plan Bocage, un succès prometteur de l'appel à projets

Dans le cadre du Plan bocage, le conseil régional a lancé, à l'automne dernier, un appel à projets en direction notamment des collectivités, des exploitants agricoles, des associations, et des lycées agricoles. Dès la fin janvier, une cinquantaine de projets avaient déjà été déposés, et sont actuellement en cours d'examen. Les projets retenus se concrétiseront par un « contrat bocage », d'une durée de quatre ans, pour replanter ou restaurer des haies,



•• Un paysage bocager préservé

ou restaurer des haies, dans le respect de critères définis (types d'essences, minimum d'espèces dans une haie, longueur...), et les entretenir.

Dans le budget 2005, 250 000 € sont dédiés au Plan bocage.

•• Sites pollués, prévenir les risques



La région Bourgogne compte 5 560 sites pollués, susceptibles de nuire à la santé ou à l'environnement. Pour résorber ces sites à risque, le conseil régional finance trois types d'actions. Il participe à des études, initiées par les propriétaires de ces sites, pour identifier les risques et les travaux nécessaires à l'élimination des nuisances. Il soutient des opérations de dépollution de sites industriels. Il intensifie aussi son aide aux

collectivités pour résorber les décharges, en partenariat avec les conseils généraux. Dans le budget 2005, 300 000 € sont consacrés à ces actions.

Un choix solidaire et courageux pour un budget d'avenir et de progrès

Comment répondre favorablement aux besoins, souvent légitimes, exprimés par nos concitoyens, quand, pendant 6 ans, le précédent exécutif a privé notre région de moyens de toute ambition ? Le pacte fiscal droite - extrême droite coûte cher aux Bourguignons : on investit moins en Bourgogne et notre jeunesse quitte nos territoires pour des régions plus dynamiques !

Pour développer l'attractivité et la compétitivité de la Bourgogne - tout le monde en convient - de nouveaux moyens de redistribution sont nécessaires. En Bourgogne, ils le sont d'autant plus que notre région a vécu à crédit avec un flot d'engagements non financés.

En Bourgogne, ils le sont d'autant plus que les compétences décentralisées ont un coût net en augmentation.

Et que dire du désengagement de l'Etat qui contraint les collectivités à un effort de plus en plus important sur leurs ressources propres ?

Voilà pour le poids du passé.

Demain est-il plus reluisant ? Coté Etat, certes non ! Les transferts de compétences contenus dans l'acte II de la décentralisation sont source de vives inquiétudes. Ainsi, pour le transfert de la formation des personnels sanitaires et sociaux, le compte n'y est pas. Quant aux Techniciens et ouvriers de services dans les lycées, qu'en sera-t-il des personnels en situation précaire ? Autant d'incertitudes qui, connaissant la politique du gouvernement Raffarin, nous font craindre le pire.

Mais notre budget doit être aussi un budget d'avenir et de progrès pour les Bourguignons ; les engagements pris pour une Bourgogne entreprenante, innovante et solidaire entrent dans la vie quotidienne. Ils seront tenus sur la durée du mandat. Pour combler les retards accumulés et ainsi rejoindre le peloton des régions françaises, pour faire face à l'accroissement des coûts des compétences transférées, pour tenir nos engagements,

Nous avons fait le choix courageux et solidaire d'un budget d'avenir et de progrès pour la Bourgogne.

**Groupe Socialiste et Radical de gauche
Michel NEUGNOT**

Des actes en faveur de l'Ecologie !

Les élus Verts ont marqué ces premiers mois de mandat par des réalisations concrètes.

Les crédits pour le soutien à l'énergie solaire, aux chaudières bois collectives, ont été multipliés par cinq. Le plan bocage permet d'agir pour la reconquête de la qualité de nos paysages,

la sauvegarde de la biodiversité et la prévention naturelle des crues. La Bourgogne compte plus de 5 000 sites pollués, véritable menace pour la santé publique : la Région s'engage aujourd'hui dans une action de dépollution. La promotion de nouvelles formes d'entreprendre, plaçant l'être humain et l'environnement au cœur des projets, est devenue une priorité : le budget en faveur de l'économie solidaire, de l'insertion a été triplé. Mais il reste encore beaucoup à accomplir pour modifier en profondeur les politiques de la Région. Nous y travaillons, à l'écoute des associations et des citoyens.

**Groupe Verts, Bourgogne écologie
Wilfrid SEJEAU**

**Intervention de Claude Pinon
séance budgétaire du 28 janvier 2005**

Pendant six ans, la droite alliée au FN a érigé en dogme la non augmentation des impôts, par pure démagogie. L'héritage est lourd du gouvernement Raffarin-Seillières en rajoute, il prône la baisse des impôts sur le revenu qui profite aux plus hauts revenus et se désengage des charges qui lui incombent. Nous devons résister à la décentralisation ultra-libérale en refusant d'exonérer l'Etat de ses responsabilités. Il faut le dire clairement, moins d'impôt sur le revenu c'est moins de services publics. Le gouvernement veut mettre en concurrence les hommes et les territoires, notamment les Régions, en France et dans l'Europe libérale. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous sommes contraints d'aborder la situation créée par la droite régionale et nationale. Nous sommes partisans de l'augmentation de la TP qui est l'une des plus basses des Régions. Ne perdons pas de vue que nous devons réfléchir et agir pour une réforme fiscale en profondeur qui prenne équitablement l'ensemble des ressources de chacun, qui corrige les impôts inégalitaires.

Groupe Communiste

La vérité sur l'impôt Patriat

F. PATRIAT veut faire croire que la Région ne fût pas bien gérée. Il ose écrire que les décisions de l'ancien exécutif ont laissé une dette importante alors que nous avons diminué l'endettement régional de 30%. Nous verrons à la fin de son mandat s'il réussit à faire aussi bien. La vérité est que la gauche met un coup d'arrêt à notre politique de remplacement du matériel ferroviaire et, dans le même temps, elle augmente les dépenses tous azimuts. Elle engage 52 M€ de dépenses nouvelles que rien n'imposait à la Région. D'autres suivront, pour financer les emplois tremplins, les 21 postes de fonctionnaires qu'elle vient de créer et les généreuses redistributions à ses amis politiques...

Face à cette frénésie de dépenses publiques, elle n'a eu qu'une solution : l'augmentation forte et brutale des impôts. Ce n'est pas ainsi que le conseil régional attirera de nouvelles entreprises en Bourgogne, aidera celles qui y ont élu domicile, et confortera le pouvoir d'achat des ménages !

**Groupe UMP
Simone RIGNAULT**

Plus d'impôts, plus de dépenses, plus d'endettement.

Dérives, errements, gaspillages et mensonges de la nouvelle majorité régionale socialistes-communistes-verts, c'est la facture que vous adressez les socialistes, à la tête de la Bourgogne depuis un an. En mouvements réels, le budget 2005 s'établit à 578,7 millions d'euros, en augmentation de 23%. Nous avons laissé un excédent de 12 millions d'euros. Au final, c'est l'augmentation pour les ménages de 50% de leur taxe foncière et pour les entreprises de la part régionale de leur taxe professionnelle de 74%. Les socialistes ne peuvent à la fois défiler avec les salariés qui sont inquiets de l'avenir de leur pouvoir d'achat et en même temps augmenter à tour de bras les impôts régionaux au détriment de ces mêmes salariés. On ne change pas sa nature. La gauche, est pour l'impôt.

**Groupe UMP Bourgogne du Sud
Jean-Pierre Bouvet**

Dis moi quel est ton budget, je te dirai qui tu es

C'est ainsi qu'a raisonné François Patriat en augmentant cette année les taxes régionales de près de 50%, rompant en cela avec huit années de sage gestion de notre Région. Etaient-ils, comme ils l'ont proclamé, obligés de le faire ? Bien sûr que non ! Mais écartés du pouvoir, depuis le 21 avril 2002, ils avaient hâte de rattraper le temps perdu et de prendre plus dans nos poches pour continuer à encourager une immigration qui ruine la France et les Français et qui a été décidée (le saviez-vous ?) par l'ONU et par l'Europe. Le niveau de vie des Français baisse, en même temps que le chômage augmente inexorablement. Cela n'empêche pas les princes qui nous gouvernent de nous taxer toujours plus. L'Europe ne fait que favoriser ces dysfonctionnements puisqu'elle déresponsabilise nos gouvernants désinvoltes. C'est, en partie, pourquoi il faudra voter NON à la Constitution européenne quoique l'on vous dise.

**Groupe Front National
Pierre JABOULET-VERCHERRE**

Le conseil régional à votre service



François PATRIAT
Président du conseil régional



Christian PAUL
vice-président
Aménagement du territoire,
Politiques contractuelles
et européennes, TIC



Michel NEUGNOT
vice-président
Plan, Finances, Synthèse
et Démocratie participative



Guy FEREZ
vice-président
Formation professionnelle,
Apprentissage



Philippe BAUMEL
vice-président
Lycées



Jean-Yves CAULET
vice-président
Culture et Tourisme



Philippe HERVIEU
vice-président
Economie sociale,
Solidarité et Insertion



Jean-Claude LAGRANGE
vice-président
Politique des Villes
et Rénovation urbaine



Jean-Claude LEBRUN
vice-président
Transport ferroviaire



Marie-Françoise MULLER
vice-présidente
Relations internationales
européennes et Coopération
décentralisée



Alain CORDIER
vice-président
Environnement, Développement
durable et Energie



Alain MILLOT
vice-président
Emploi, Développement
économique



Françoise TENENBAUM
vice-présidente
Santé publique
et Etablissements de soins



Jacques REBILLARD
vice-président
Agriculture et Forêt



Martine VANDELLE
vice-présidente déléguée
Présidente des instances
Marchés publics



Claude PINON
vice-président délégué
Questeur

Les 57 conseillers régionaux

Groupe Socialiste et Radical de gauche

Philippe BAUMEL
Jocelyne BERNARDET
Claudine BOISORIEUX
Jean-Yves CAULET
Anne DILLENSEGER-GARRIGUES
Guy FEREZ
Edith GUEUGNEAU
Safia IBRAHIM-OTOKORE
Pierre JACOB
Fadila KHATTABI
Jean-Claude LAGRANGE
Didier MARTIN
Sylvie MARTIN
Alain MILLOT
Marie-Françoise MULLER
Michel NEUGNOT (Président)
Florence OMBRET
Florence PARLY
François PATRIAT
Christian PAUL
Jacques REBILLARD
Françoise TENENBAUM
Pierre TERRIER
Martine VANDELLE
Françoise VERJUX-PELLETIER

Les Verts, Bourgogne écologie

Marie-Claude COLIN
Alain CORDIER
Philippe HERVIEU
Stéphanie MODDE
Bernard PESQUET
Wilfrid SEJEAU (Président)

Groupe Communiste

Chantal BATHIAS
Hélène BRUN
Isabelle DE ALMEIDA
Jacky DUBOIS
Jean-Claude LEBRUN
Claude PINON (Président)

Groupe UMP

Pierre BOLZE
Rémi DELATTE
Sylvie DUPAQUIER
Marie-Louise FORT
Jean-Louis HUSSONNOIS
Jean-Jacques LETE
Anne-Catherine LOISIER
Marie MACE-MERCIER
Simone RIGNAULT (Présidente)
Jean-Pierre SOISSON

Groupe UMP Bourgogne du Sud

Jean-Paul ANCIAUX
Jean-Pierre BOUVET (Président)
Bernard CHEVALLIER
Marie-Claude JARROT

Groupe Front National

Marie-Christine BIGNON
Régis DE LA CROIX VAUBOIS
Edouard FERRAND
Pierre JABOULET-VERCHERRE
(Président)
Christian LAUNAY
Annie ROBERT

Le conseil régional à votre écoute

Pour contacter vos élus, les rencontrer :

Conseil régional de Bourgogne

17, bd de la Trémouille – 21000 Dijon

Tél. : 03 80 44 33 00 • Fax : 03 80 44 33 30

Vous pouvez également poser vos questions sur :

www.cr-bourgogne.fr